Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260401-2026_318-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er Avril 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 26 Mars 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 1er Avril 2026 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 19

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux-Benoit	Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot
Maud Defin	Maryline Le Picard Josse	Antoine Marteil	Delphine Flageul
Florian Bruyère	Amélie Rault	Gaëlle Daboudet	Chloé Guillaume
Timothée Rolland	Lilian Guiguen	Jean-Baptiste Morin	

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Marcel Le Moine est désigné pour remplir cette fonction.

2026-318 – Fiscalité 2026 : Vote des taux

Monsieur le Maire,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire
RAPPELLE le vote du budget primitif 2026 en date du 5 Mars 2026 et les réunions préparatoires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE le maintien des taux de fiscalité directe tels que présentés :

La reconduction des taux de fiscalité 2026 comme suit :

Taxe Foncière bâtie	40.57 %
Taxe foncière Non Bâtie	101.63 %
Taxe Habitation*	17.38 %

(*Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

Produit fiscal 2026 attendu	***569 113 €***
Produit attendu des ressources Indépendantes des taux	***166 008 €***

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au bon déroulement de cette procédure.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Le 7 Avril 2026
Yves RUFFET,
Maire